

Mariage des parents : contrat du 21.08.1638 devant Pierre Muret et Bourret

Jacques Quentin, commis.....les finances, demeurant à Paris rue des Blancs Manteaux paroisse Saint Gervais, fils de défunt Balthazar Quentin, praticien, demeurant à Tronne le Chastel en Lorraine, et Marie Badis, majeur, et Isabelle Dieu fille majeure, demeurant à Paris rue Saint.....Saint Méderic, fille de défunt Jacques Lhomme Dieu, maître apothicaire à Sedan, et de Marthe Prévost.

1100 livres de dot en meubles, habits, hardes et autres quelques biens. La moitié restera en possession de la future épouse. Le futur époux accorde un douaire préfix de 400 livres à la future épouse.

Le contrat précise que la future épouse est de la religion prétendue réformée et que le mariage sera célébré au temple de Charenton.

Parmi les témoins figurent Charles Drelincourt ministre de la parole de dieu à Paris et son épouse Marguerite Bolduc, les deux sœurs de la future et autres.

Les deux futurs époux signent. Isabelle signe Dieu comme ses deux sœurs.

Trois villages portent le nom de Thonne en Lorraine ; dans la Meuse proche la ville de Monmédy, et à une quarantaine de kms de Sedan.